**N° 5980**

**Projet de loi**

**portant approbation de la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Moldavie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d’impôts sur le revenu et la fortune et du Protocole y relatif, signés à Chisinau, le 11 juillet 2007**

Le projet de loi sous rubrique approuve la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Moldavie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d’impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole y relatif, signés à Chisinau, le 11 juillet 2007.

La conclusion d’une convention fiscale avec la Moldavie s’est imposée, dans la mesure où le pays a déjà conclu des conventions fiscales avec d’autres pays européens, notamment avec la Belgique, la France ou les Pays-Bas et que ce pays est un des rares en Europe avec lequel le Luxembourg n’est pas encore lié par un tel accord.

La Convention devrait inciter les différents milieux économiques luxembourgeois à investir davantage en Moldavie et à contribuer au développement de ce pays.